

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2015**  
~~~~~

MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU PLAN NATIONAL D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Georges PIERRUGUES, M. Philippe MACHETEL à M. René GOMEZ, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés :

M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Béatrice NEGRIER

Absents :

Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Considérant que les derniers événements de l'actualité ont conduit le gouvernement à mettre en œuvre un plan d'actions destiné à répondre à la crise des migrants à l'heure d'une prise de conscience générale et d'une volonté partagée d'agir en faveur de l'accueil des réfugiés,

Considérant que dans ce contexte a été faite l'annonce par le Président de la République d'accueillir sur le territoire français vingt-quatre mille réfugiés au cours des deux prochaines années, sur les cent vingt mille que la Commission européenne souhaite répartir dans les pays de l'Union européenne, Considérant que pour ce faire, un « coordinateur national » a été nommé, Kleber Arhoul dont la mission consiste à organiser l'accueil des migrants dans les différentes villes et collectivités locales volontaires,

Considérant qu'une réunion d'information des maires s'est d'ailleurs tenue le samedi 12 septembre 2015 à la Maison de la Chimie à Paris, lors de laquelle le Premier ministre, E.VALLS s'est adressé aux communes dans les termes suivants : « Pour pouvoir mettre à l'abri les réfugiés, nous aurons besoin en retour de votre aide, nous l'Etat, les associations, les bénévoles. Sans relais dans les communes, sans aide pour mobiliser le foncier, nous ne parviendrons pas à accueillir dignement les réfugiés »,

Considérant que lors de cette même réunion ont été soulignés les engagements de l'Etat en matière d'hébergement, de versement d'une allocation, d'accompagnement administratif et social ou encore de besoins de soins, à travers la couverture maladie universelle (CMU),

Considérant que les communes désireuses de contribuer à l'accueil des migrants pourront ainsi trouver leur place à différentes étapes des dispositifs mis en place par l'Etat, étant précisé que celui-ci entend soutenir ces communes solidaires et volontaristes par l'octroi d'une aide financière d'un montant de 1 000 euros par place d'hébergement supplémentaire créée sur leur territoire d'ici 2017, Considérant qu'« Au total, ce sont 279 millions d'euros qui seront mobilisés d'ici à la fin de 2016 au titre du premier accueil, de l'hébergement d'urgence, de l'aide forfaitaire aux communes », ainsi que pour renforcer les effectifs de l'Office français de protection des apatrides (Ofpra), de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) et de l'Education nationale, a précisé Manuel Valls lors de son discours à l'Assemblée Nationale du 16 septembre 2015,

Considérant que les communes pourront accompagner toutes les initiatives, notamment celles des habitants enclins à répondre aux problèmes de logement et d'accueil en général des réfugiés. Le cas échéant, elles pourront proposer une offre d'accompagnement social complémentaire de celui organisé par l'Etat,

Considérant que déterminée à s'inscrire dans cette démarche de mobilisation par la mise en œuvre de mesures concrètes sur son territoire, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault souhaite manifester son soutien par une action solidaire,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proposer aux communes membres de l'établissement :

- * de recenser les moyens dont elles disposent et les actions qu'elles entendent engager ;
- * de faire le lien avec le coordonnateur départemental de la Préfecture de l'Hérault ;
- * d'élaborer un programme d'appui aux communes candidates à partir des moyens que celles-ci souhaiteront mettre à disposition de ce plan d'actions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1197 le 01/10/15

Publication le 01/10/15

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 01/10/15

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150928-lmc173795-AU-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

